
ÉLECTIONS MUNICIPALES | SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Avis public d'élection

Par cet avis public, Daniel Boudreault, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et électeurs de la Municipalité de Boischatel :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller – District 1 | Des Falaises

Poste de conseillère ou conseiller – District 2 | Chemin du Roy

Poste de conseillère ou conseiller – District 3 | Du Golf

Poste de conseillère ou conseiller – District 4 | Des Dolines

Poste de conseillère ou conseiller – District 5 | De la Montmorency

Poste de conseillère ou conseiller – District 6 | Des Saphirs

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Attention : Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Dimanche 31 octobre 2021 | Jour de vote par anticipation (Centre sportif, 160, rue des Grès)

Mercredi 3 novembre 2021 | Jour de vote au bureau du président d'élection (Hôtel de ville, 45, rue Bédard)

Dimanche 7 novembre 2021 | Jour du scrutin (Centre sportif, 160, rue des Grès)

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

¹Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés d'ici le 27 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.


5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection :
Madame Sabrina Laroche
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) :
Madame Amélie Bédard
7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection
Monsieur Daniel Boudreault

Adjointe au président d'élection
Madame Amélie Bédard

Coordonnées du bureau du président d'élection
45, rue Bédard, Boischatel (QC) GOA 1H0
418.822.4500 | elections@boischatel.net

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 1^{ER} SEPTEMBRE 2021




Daniel Boudreault
Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, président d'élection, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville, au Centre sportif et sur le site internet de la Municipalité, entre treize heures (13 h) et seize heures (16 h), le 1^{er} jour du mois de septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021.



Daniel Boudreault
Président d'élection